



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
Union-Discipline-Travail



**PLATEFORME NATIONALE DE COORDINATION**  
**DU FINANCEMENT DE LA SANTE**

**Cadre de travail 2021-2023**

Version 01\_170921

## **INTRODUCTION**

La Plateforme Nationale de Coordination du Financement de la Santé (PNCFS) est un instrument d'appui à la gouvernance du secteur de la santé. En tant qu'instance de coordination inclusive de l'ensemble des parties prenantes du système de santé national, la PNCFS vise à faire converger les efforts du Ministère en charge de la Santé, des Ministères en charge des Finances, du Budget, ainsi que ceux des autres Ministères impliqués dans la santé, des organismes privés (OSC, Médecine libérale, Entreprises) et des partenaires techniques et financiers, autour des priorités définies dans les cadres de planifications nationales et des ressources additionnelles, en particulier des ressources internes.

Créé par l'arrêté numéro 260/PM/CAB du 08 Avril 2019, la Plateforme Nationale de Coordination du Financement de la Santé (PNCFS) dispose d'un organe de décision qu'est le Comité de Pilotage (Copil) qui est présidé par le Représentant du Premier Ministre, et d'un organe d'exécution qui est le Secrétariat Technique coordonné par le Représentant du Ministre de la Santé. La PNCFS dispose aussi de quatre Groupes Techniques de Travail (GTT) chargés de l'étude de questions spécifiques arrêtées par le Copil.

Le présent cadre de travail i) précise les modalités du fonctionnement des organes entre eux, ii) fixe les thèmes de discussion des travaux des Groupes techniques et iii) présente un agenda sur trois ans déroulant des travaux de la Plateforme.

## **MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES**

### **1- Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage (ou Copil) est présidé par le représentant du Premier Ministre,. Le représentant du Ministre en charge de la Santé en assure la vice-Présidence. Il a pour mission de veiller à ce que:

- les investissements soient alignés sur les priorités nationales du gouvernement telles qu'énoncées dans le PND, dans le PNDS et opérationnalisées dans le Dossier d'Investissement ou autres plans ;
- les ressources destinées aux investissements soient allouées de manière optimale et efficace ;
- les investissements produisent les impacts souhaités sur la santé.

Dans son fonctionnement, le Copil statue sur les propositions des Groupes Techniques de Travail (GTT), approuve et soumet au Ministre en charge de la Santé les rapports de

suivi/évaluation, les rapports trimestriels ainsi que les Communications semestrielles en Conseil des Ministres.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins une fois par trimestre.

## **2- Secrétariat Technique**

La coordination du Secrétariat Technique est assurée par le Représentant du Ministère en charge de la Santé.

Le Secrétariat Technique est logé au Ministère en charge de la Santé.

Le Secrétariat Technique élabore des rapports de suivi/évaluation tous les deux mois, des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des activités et des Communications en Conseil des Ministres par semestre. Il soumet ces rapports au Comité de Pilotage pour approbation.

Le Secrétariat Technique détermine ses règles de fonctionnement dans un règlement intérieur qu'il élabore et soumet au Comité de Pilotage pour approbation.

## **3- Groupes Techniques de Travail**

Les Groupes Techniques de Travail (GTT) sont des regroupements ad hoc ou fixes, chargés de l'étude de questions spécifiques arrêtées par le Comité de Pilotage, à l'effet de formuler des propositions d'objectifs ou d'avis.

Les missions spécifiques des Groupes Techniques de Travail sont déterminées dans des termes de référence approuvés par le Comité de Pilotage, sur proposition du Secrétariat Technique.

Chaque Groupe Technique de Travail (GTT) a été créé pour servir de point focal ou de référent technique sur des questions liées au financement de la santé pour lesquelles il produira des données factuelles devant servir d'aide à la décision pour le Comité de Pilotage et ses parties prenantes.

Les GTT sont chargés de : (i) produire des documents et des outils techniques utiles pour l'amélioration du financement de la santé et la coordination des acteurs vers un meilleur alignement sur les priorités nationales ; (ii) mener des études et recherches dans les domaines de leur compétence pour que les interactions et échanges entre l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé et la Société Civile reposent davantage sur des données probantes ; (iii) préparer des rapports périodiques d'activités à soumettre au Comité de Pilotage.

Les GTT s'organisent pour conduire des sessions de travail chaque trimestre assorties d'un rapport partagé au Secrétariat Technique. L'ensemble des rapports des GTT est présenté à la réunion du Copil pour validation. Une fois validés, ces rapports sont édités, diffusés et archivés.

Tous autres livrables produits par les GTT sont reversés au Copil pour approbation.

Pour ce cadre de travail triennal, trente-trois (33) rapports sont attendus, soit un (1) rapport pour 2021 , seize (16) rapports pour 2022 et seize (16) rapports pour 2023.

## **THEMES DE TRAVAIL DES GTT**

Quatre grandes thématiques ont été identifiées, et sont confiées chacune à un groupe technique de travail : (i) l'Achat stratégique et la CMU ; (ii) l'Efficienc e et la pérennisation du financement ; (iii) le suivi-évaluation du dossier d'investissement et des activités de la PNCFS ; (iv) la réforme hospitalière, la décentralisation et le processus d'opérationnalisation des Districts.

Les thèmes des travaux de ces groupes sont tel qu'il suit :

### **1. Pour le GTT 1 : Achat stratégique CMU et mise a echelle du PBF :**

- 1.1. Veille à la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'évaluation fonctionnelle et organisationnelle de la cellule technique PBF en vue de faire des suggestion au Secrétariat Technique.
- 1.2. Evaluation du rapport du processus de mise en œuvre de la phase pilote du PBF
- 1.3. Suivi de l'étude de l'évaluation de l'impact de la phase pilote du PBF
- 1.4. Motivation de la Conduite d'un état des lieu de la mise en œuvre de l'Achat stratégique au regard de la stratégie nationale existante "
- 1.5. Motivation de la réalisation d'une étude sur le suivi des progrès de la mise en œuvre de la CMU (effet sur l'offre de soin, satisfaction des usagers, application du cadre de RSS en vue de la réalisation de la CSU et des ODD) ;
- 1.6. Evaluation du rapport d'étude sur l'arimage entre CMU, PBF, Gratuité ciblée, Assurances privées ainsi que toutes les réformes...

### **2. Pour le GTT 2 : Réforme Hospitalière, décentralisation et opérationnalisation des Régions et Districts sanitaires :**

- 2.1. Analyse des progrès du plan de mise en œuvre de la réforme hospitalière ;
- 2.2. Analyse régulière de la mise en œuvre de la décentralisation et de l'opérationnalisation des Régions et Districts ;
- 2.3. Etude sur les capacités locales, les aspects de redevabilité et de gestion des ressources nécessaires pour la décentralisation ;
- 2.4. Appui au fonctionnement de la plateforme nationale de coordination de la santé.

### **3. Pour le GTT 3 : Efficience et pérennisation du financement :**

- 3.1. Appui à l'élaboration du budget programme du Ministère en charge de la santé ;
- 3.2. Réalisation de l'état des lieux des déterminants de l'efficience du financement de la santé en Côte d'Ivoire et production d'une note de politique (policy brief) ;
- 3.3. Réalisation d'une étude sur l'efficience des dépenses de santé au niveau décentralisé (Méthode DEA) ;
- 3.4. Analyse des opportunités et défis liés à la pérennisation des financements domestiques face à la transition des bailleurs en Côte d'Ivoire et production d'une note de politique.

### **4. Pour le GTT 4 : Suivi-Evaluation du dossier d'investissement :**

- 4.1. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions annuels du DI ;
- 4.2. Renforcement du suivi et de la coordination des activités du DI
  - 4.2.1. Elaboration et mise à jour des tableaux de bord de suivi du DI ;
  - 4.2.2. Appui à la réalisation des revues annuelles de la mise en œuvre du DI (Analyse de toutes les questions techniques y relatives) ;
  - 4.2.3. Elaboration et analyse des bilans bimestriels et annuels de la mise en œuvre du DI et soumission au secrétariat technique de la PNCFS.
- 4.3. Renforcement du suivi et de la coordination des activités de la PNCFS
  - 4.3.1. Coordination des activités de la PNCFS ;
  - 4.3.2. Suivi des principales activités de la PNCFS.